

## **ARRETE DU MAIRE**

N°VDV20260427\_026

### **DEMANDE DE TRAVAUX DE PLAQUE D'EGOUT ABIMEE PAR L'ENTREPRISE EJM.**

Le Maire de Vendeville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande de travaux présentée par l'Entreprise EJM – TSA 70011 chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX pour des travaux de plaque d'égout abîmée sur trottoir rue de Ferrière - 59175 VENDEVILLE,

Considérant que les travaux d'une durée d'un mois débuteront le Lundi 18 Mai 2026 et devront être terminés le Jeudi 18 Juin 2026 au plus tard,

Qu'il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire les véhicules de stationner de part et d'autre du chantier côté pair et impair, travaux en demi-chaussée et mise en place d'un alternat par feux tricolores.

**L'affichage de cet arrêté devra être effectué 48 heures avant,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

En raison des travaux qui débuteront le Lundi 18 Mai 2026 pour une durée d'un mois dans la rue de Ferrière, il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire les véhicules de stationner de part et d'autre du chantier côté pair et impair, travaux en demi-chaussée et mise en place d'un alternat par feux tricolores.

### **ARTICLE 2 :**

Le stationnement sera interdit de part et d'autre côté pair et impair au droit du chantier.

**ARTICLE 3 :**

L'Entreprise EJM aura à charge de prévenir quelques jours avant la date d'exécution des travaux les riverains, du stationnement qui pourrait gêner l'opération.

**ARTICLE 4 :**

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'Entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

**ARTICLE 5 :**

Les infractions constatées aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

**ARTICLE 6 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'Entreprise EJM et transmis pour ampliation à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- Madame le Commandant de Police de Wattignies,

Fait à Vendeville, le 27 Avril 2026

  
Le Maire,  
**Ludovic PROISY**